RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION 1976

COMBIEN SOMMES-NOUS AU SENEGAL ?

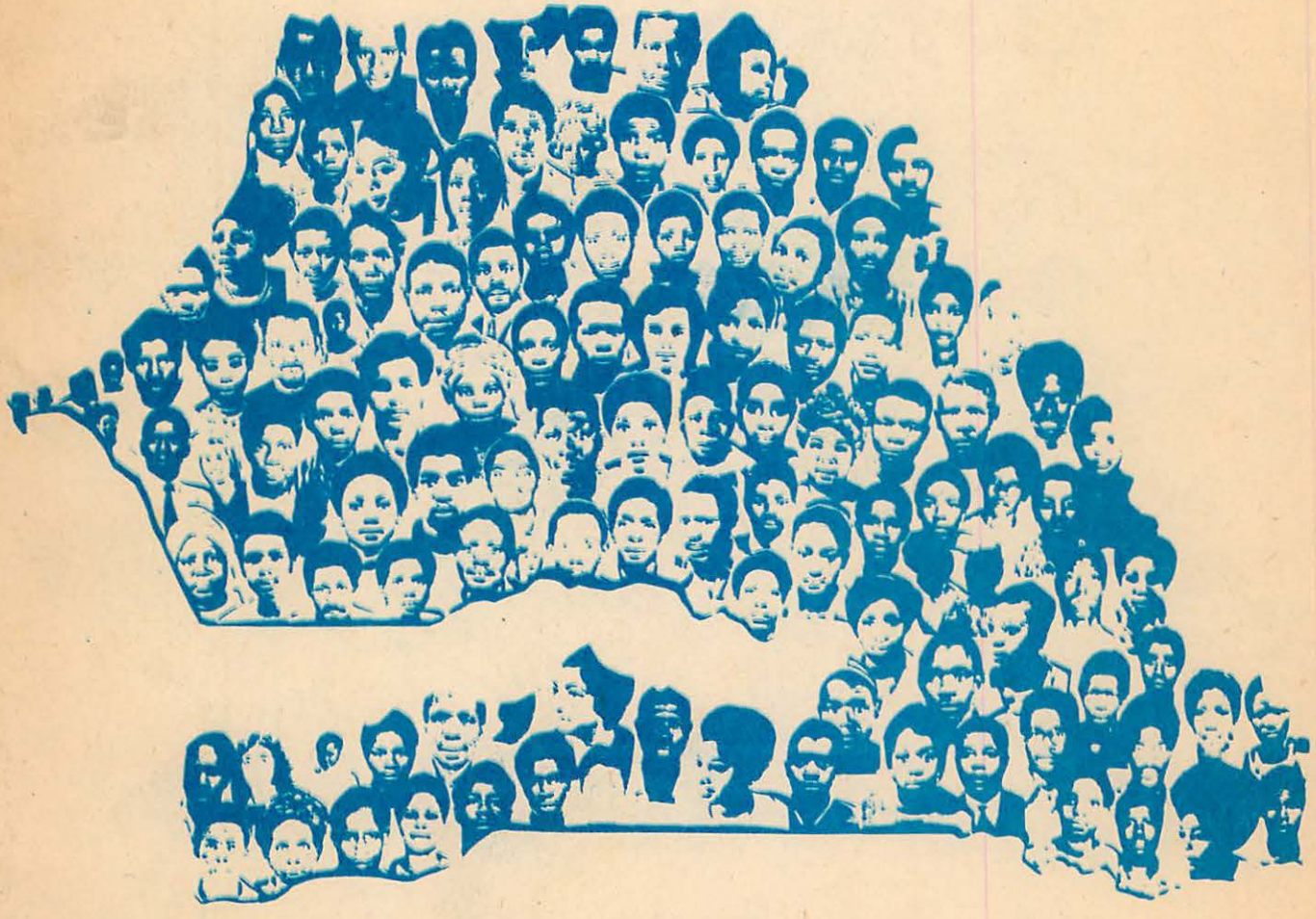

tout ce que vous devez savoir et faire savoir sur le recensement

aidez-nous à vous compter pour que chacun bénéficie du progrès

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple - Un but - Une foi

Combien sommes-nous au Sénégal ?

Aidez-nous à le savoir...

نُنْجِ دَ كْ سِنِكَالْ جَاتَّ لَسُ

دِمْلِلِينْسُ بَسُ فَمْكُ جِلِمُبْ نِتْجِ

بِجُيْبَكَ تَمْبَلِ جِوِيٰرُ حَوْرِيلْ وِيِيْجَوْ

Avec le recensement général de la population

AVRIL 1976

En avril 1976, le Sénégal entreprendra pour la première fois de son Histoire un Recensement général de sa Population du 16 au 30 avril 1976.

Il est capital, pour la bonne réussite de l'opération, que toute la population soit correctement informée des objectifs et des modalités du recensement.

LE RECENSEMENT EST UNE OPERATION DE DEVELOPPEMENT FAITE DANS L'INTERET DE TOUS ET NON POUR RECUEILLIR DES RENSEIGNEMENTS RISQUANT D'ETRE UTILISES CONTRE LES PERSONNES.

Avant d'entreprendre une action, avant d'élaborer de façon scientifique une politique de développement, il convient de savoir de façon très précise et exacte COMBIEN nous sommes, QUI nous sommes et OU nous sommes. Ce qui intéresse le recensement démographique, c'est la répartition de l'ensemble de la population et non qui est ou ce que fait UNTEL ou UNTEL.

Or, parfois le public se fait des idées fausses sur le recensement : il faut lui expliquer clairement **POURQUOI et COMMENT** *on va procéder à une telle opération, pourquoi elle est capitale pour le développement de notre pays.*

NOUS DEVONS TOUS PARTICIPER

Pour que le recensement réussisse, il essentiel que nous participions TOUS, que nous apportions TOUS notre aide aux agents recenseurs. Et avant tout, il faut que nous contribuions à faire parfaitement comprendre au public la nature de l'opération afin de gagner sa collaboration active.

Ce fascicule a été conçu pour vous présenter le recensement afin de vous aider à l'expliquer autour de vous. Car c'est en bonne partie sur vous, cadres de développement, que repose le succès de l'opération : vous qui êtes en contact avec les gens, vous devez leur expliquer que leur propre intérêt et l'intérêt supérieur de la Nation est de participer au Recensement général de la Population.

QU'EST-CE QU'UN RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ?

Il s'agit d'une opération très ancienne que tous les pays riches effectuent à des intervalles de temps variables.
Elle consiste à dénombrer de façon exhaustive les personnes appartenant à une communauté, à une région ou à un État et d'en établir le bilan.
Dans notre cas, toutes les personnes présentes sur le territoire national sans distinction (Ministres, Gouverneurs, Paysans, Ouvriers, Talibés, Bébés, Vieillards, Etrangers... etc) devront être comptées.
En même temps, des renseignements seront recueillis sur chaque individu.

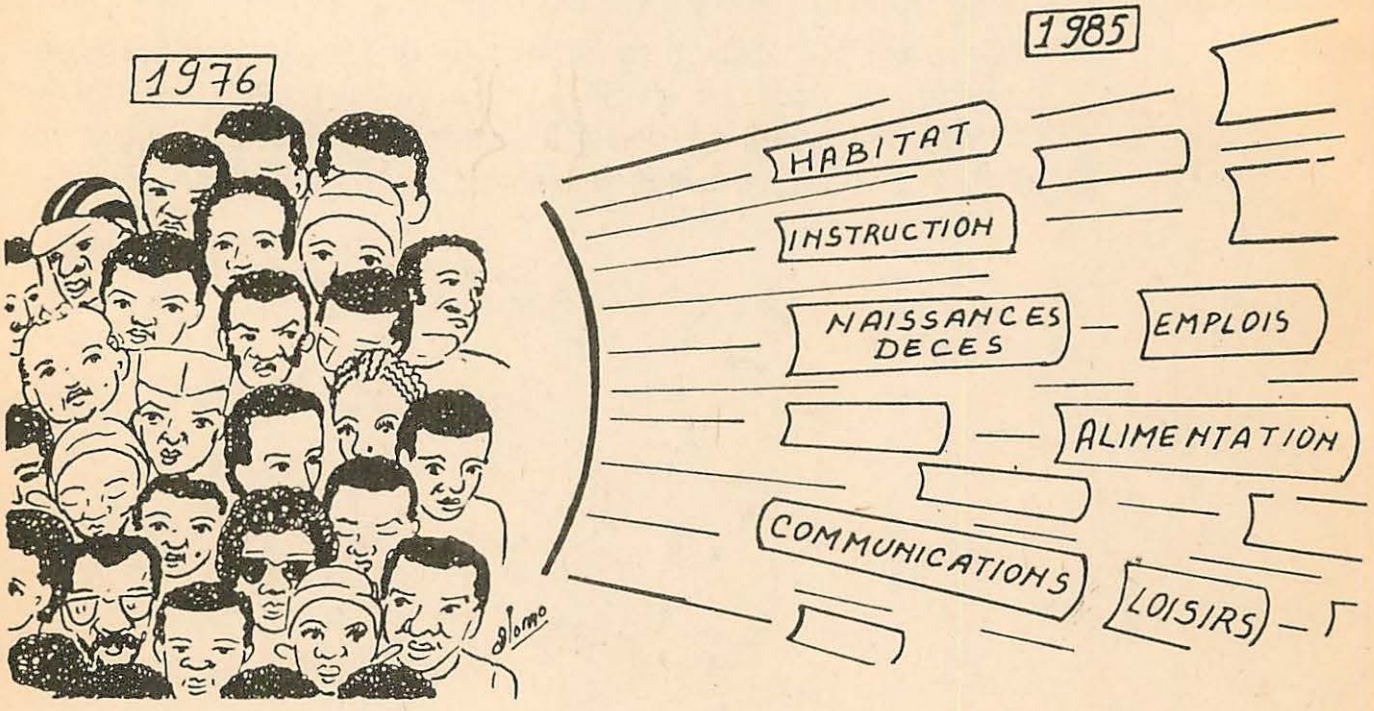

Depuis que les hommes s'efforcent d'organiser rationnellement leurs sociétés, ils ont essayé de procéder à des recensements. Toute œuvre humaine est précédée d'une réflexion, d'un bilan. Faire un recensement consiste à dresser le bilan des hommes d'un pays. Et aujourd'hui, avec les moyens scientifiques les plus modernes dont on peut disposer.

En ce sens, LE RECENSEMENT EST UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT.

Il nous faut aujourd'hui répondre à ces deux questions essentielles :

QUI SOMMES-NOUS ?

COMBIEN SOMMES-NOUS ?

DIFFERENCE
AVEC LE RECENSEMENT ADMINISTRATIF

Le Recensement général de la Population d'Avril 1976 n'a rien à voir avec les recensements administratifs qui ont pour objet de déterminer la population imposable.

Notre recensement qui aura lieu en avril 1976 est un recensement DEMOGRAPHIQUE qui n'a donc trait qu'aux problèmes de POPULATION.

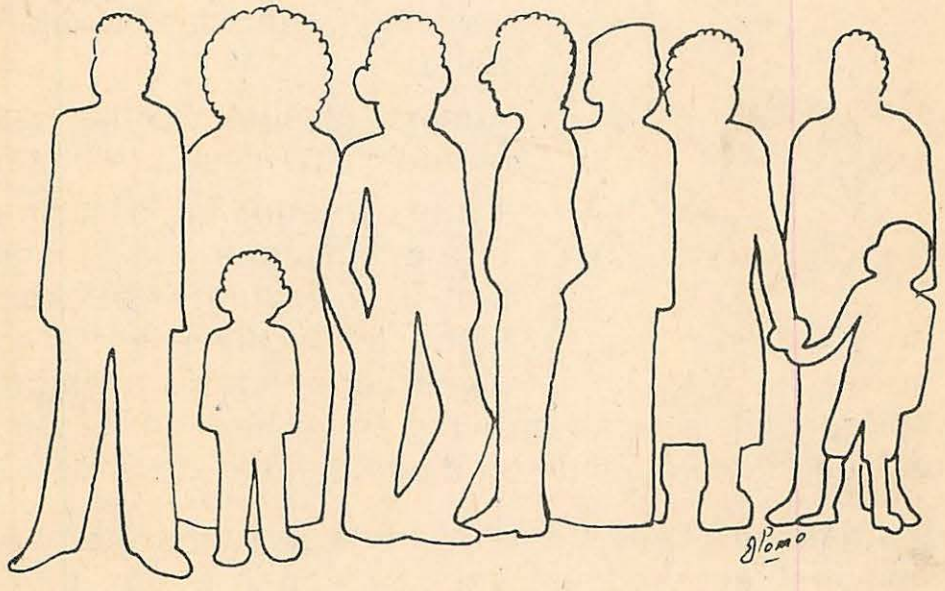

Il n'a rien à voir avec les recensements fiscaux. Ni la conscription (c'est-à-dire le recrutement au Service Militaire par exemple), ni l'impôt, ni aucune sujétion de quelque ordre qu'elle soit ne sont déduites de ce présent recensement.

Dans un **RECENSEMENT DEMOGRAPHIQUE** comme le nôtre, le **SECRET** le plus absolu sur les renseignements recueillis est assuré par la loi. Il s'agit du **SECRET STATISTIQUE.** Nul n'a accès aux données individuelles : c'est la **STRUCTURE** de la population et non les individus en tant que tels qui sont pris en compte.

La différence entre le recensement démographique et toutes les autres sortes de recensement est grande. Ce sont des opérations complètement différentes :

Le recensement administratif est une opération qui consiste pour les autorités locales à dénombrer **certaines** parties de la population à des fins particulières.

Le recensement démographique consiste à établir un bilan des potentialités humaines afin d'établir des plans de développement collant à la réalité.

BASE LEGALE ET CARACTERE CONFIDENTIEL DU RECENSEMENT GENERAL

Le Recensement général de la Population sera effectué en vertu du Décret N° 74-367 du 19-4-1974. Il est couvert par la loi N° 66 59 du 30 juin 1966 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique.

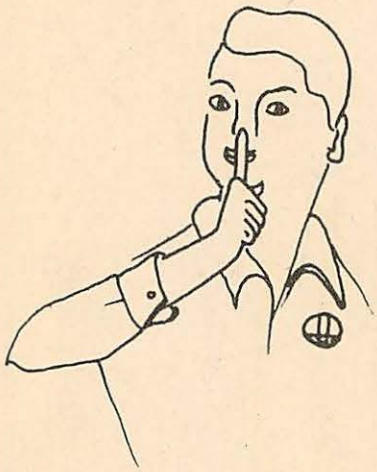

Les informations recueillies auprès des personnes pendant le recensement sont strictement confidentielles et ne doivent servir qu'à des fins statistiques.

Aucune mesure d'ordre fiscal ou judiciaire n'est à redouter.

Toute personne qui participe à titre quelconque à la préparation, à l'exécution et à l'exploitation du recensement et qui divulguerait des renseignements individuels serait passible en vertu de la loi sur la statistique, d'une amende ou d'une peine de prison.

Conformément à cette même loi, toute personne interrogée par un agent recenseur est tenue de répondre et de donner des renseignements exacts sous peine de poursuites judiciaires.

Ce sont là des dispositions qui distinguent le recensement démographique des recensements administratifs.

Ce n'est donc pas la vie privée des individus qui nous intéresse mais plutôt l'ensemble de la population résidant au Sénégal, répartie par âge, par sexe,... etc.

En d'autres termes, les renseignements individuels figurant sur les questionnaires collectifs du recensement ne pourront faire l'objet d'aucune communication de la part du Bureau national du Recensement qui en sera dépositaire.

POURQUOI UN RECENSEMENT ?

L'Homme est à la fois facteur essentiel et la finalité du développement.
L'élaboration de tout plan de développement économique et social d'un pays doit avoir comme base la connaissance parfaite de ses habitants (répartition géographique, structures selon ses principales caractéristiques).
De la même façon que le maître d'école établit son plan de cours, en fonction de l'effectif de sa classe, que le chef de famille prévoit la quantité de son ménage.

Le Recensement général de la Population est la première source de données sur lesquelles nos responsables fonderont leurs décisions.

SANS UN RECENSEMENT EXACT, ces décisions ne peuvent avoir toute la rigueur nécessaire.

De même qu'un planteur EVALUE la taille de sa plantation, COMPTE le nombre de plants qui lui sont nécessaires; de même qu'un maître d'école COMPTE ses élèves; de même qu'un éleveur COMPTE son troupeau; de même qu'un chef de famille PREVOIT la quantité de nourriture nécessaire pour toute la maison.

DE MEME LE GOUVERNEMENT A BESOIN DE COMPTER TOUTE LA POPULATION DU SENEGAL POUR PREVOIR SON DEVELOPPEMENT.

Il est indispensable de connaître :

— le **VOLUME** de la population, c'est-à-dire : **Combien** sommes-nous ?
— la **STRUCTURE** par sexe et par âge, c'est-à-dire : **Qui** sommes-nous ?
— le **NIVEAU D'INSTRUCTION**
— le **TYPE D'ACTIVITE** (que faisons-nous ?)
— la **DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE** (où sommes-nous ? Comment sommes-nous répartis ?).

UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA POPULATION

La tâche de ceux qui prennent les décisions sera plus aisée lorsqu'ils pourront disposer d'une connaissance parfaite de la population et de l'habitat. Les décisions seront plus justes, mieux réfléchies.

Tant au niveau de l'Etat qu'au niveau des provinces, des départements, des arrondissements, des villes, des villages et même des quartiers, IL NOUS FAUT SAVOIR COMBIEN NOUS SOMMES.

C'est ce que nous devons obtenir grâce au recensement. Imaginez un chef de famille ignorant combien il a de bouches à nourrir, il ne pourra pas non plus savoir combien il lui faut de chambres pour y faire coucher toute sa famille.

Sans une bonne connaissance de la population, comment nos dirigeants pourronts-ils prendre les meilleures décisions ? C'est pourquoi nous devons tous participer au recensement et c'est pourquoi nous devons tous y collaborer de notre mieux.

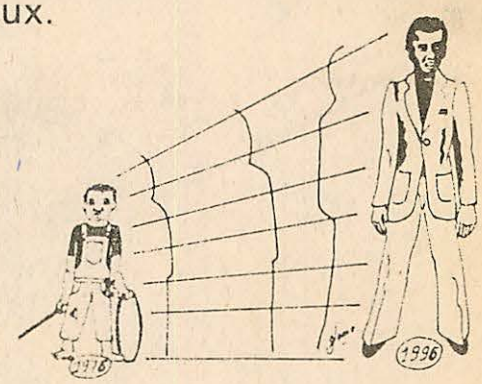

LE RECENSEMENT DEMOGRAPHIQUE N'EST QU'UN DEBUT

Par la suite, il appartiendra au Bureau national du Recensement de parfaire cette connaissance de la population. A partir des données obtenues lors du Recensement général, on pourra choisir judicieusement un échantillon de ménages pour d'autres études spécifiques, plus complètes, plus détaillées.

C'est ainsi que l'on envisage dès maintenant une enquête sur la consommation et les dépenses de ménages qui permettra de mieux connaître la situation des familles et, par là, de PREVOIR leur consommation dans une optique de progrès. Des enquêtes sur la fécondité permettront de PREVOIR combien nous serons.

C'est tout cela le recensement :

MIEUX NOUS CONNAITRE AUJOURD'HUI POUR PREVOIR CE QUE NOUS SERONS DEMAIN.

LE GOUVERNEMENT A BESOIN DE COMPTER TOUTE LA POPULATION DU SENEGAL POUR PREVOIR SON DEVELOPPEMENT

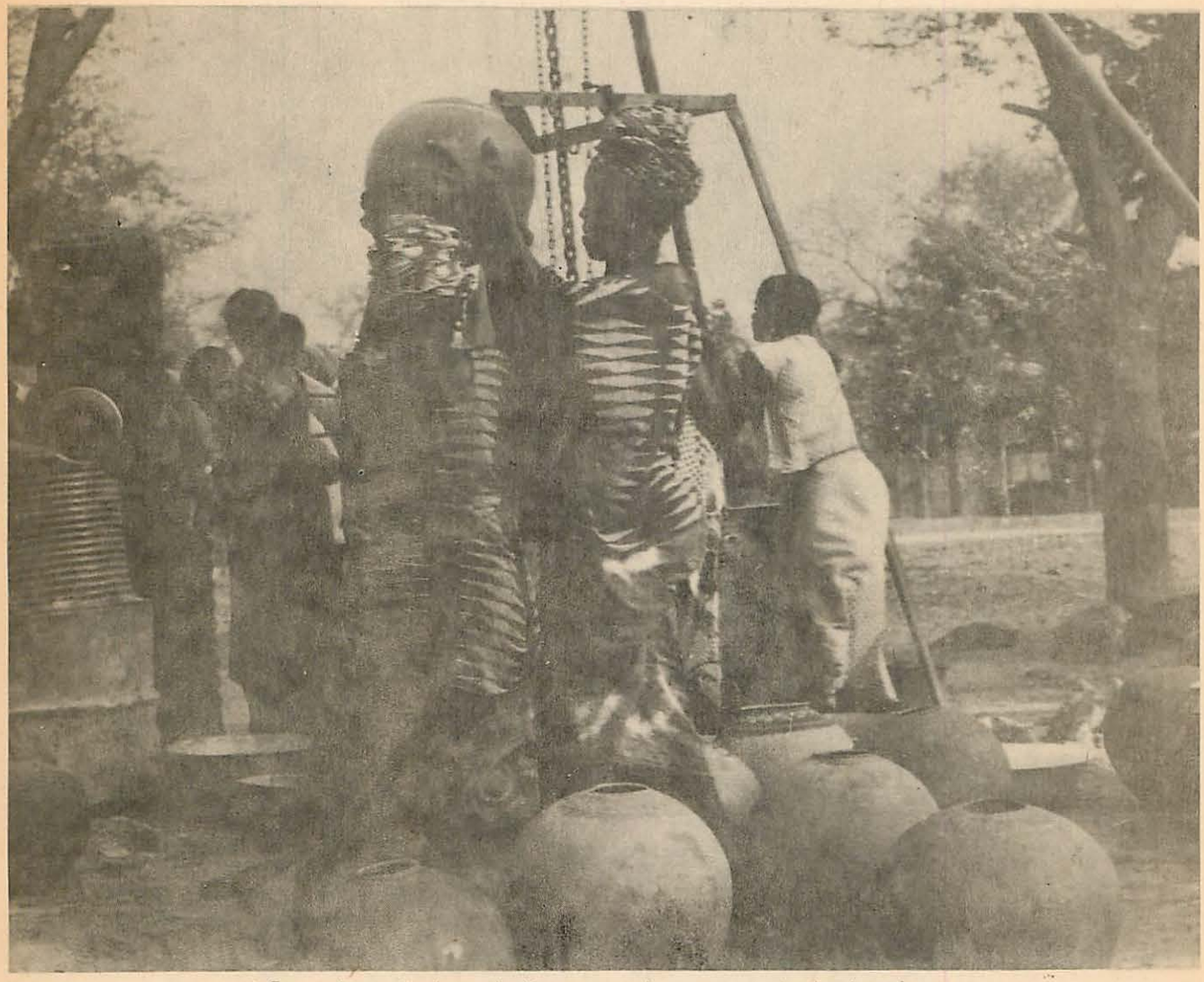

Forer des puits à partir d'une connaissance exacte des besoins

Mais l'utilisation des résultats d'un recensement ne s'arrête pas à la satisfaction des besoins d'un gouvernement. C'est ainsi que :

— les administrateurs de l'école sénégalaise prévoient leurs besoins en salles de classe, en maîtres et en matériel en fonction du nombre d'enfants en âge d'entrer à l'école.

— la décision de construire des dispensaires, des maternités, des logements, des routes et de forer des puits doit s'appuyer sur des données précises sur les concentrations, l'activité et les mouvements des populations.

— les industriels, les commerçants, les syndicats ont également besoin de données précises sur le volume des consommateurs et la répartition des travailleurs disponibles par branche d'activité (profession).

— les renseignements recueillis auprès de la population pendant le recensement constituent une banque de données à la disposition des chercheurs et étudiants dans les universités.

COMMENT NOTRE RECENSEMENT A-T-IL ETE PREPARE ?

La préparation d'un recensement dans un pays en voie de développement est une opération longue et délicate. Elle aura duré dix huit mois au 1er avril 1976. Elle a compris plusieurs étapes :

1 — La cartographie

Son but est de localiser tous les lieux d'habitation existant sur le territoire national (villes, villages, hameaux et tout autre lieu d'habitation).

Le repérage de ces lieux d'habitation a été effectué sur une carte par arrondissement et sur les plans des communes avec une estimation de leurs habitants.

Ces cartes et plans ont été découpés en districts de recensement contenant chacun 1.000 personnes environ.

La confection de cette cartographie était indispensable; elle permettra d'effectuer le dénombrement sans omission ni double compte.

2 — L'étude et la réalisation des documents techniques

Les principaux documents du recensement sont les suivants :

— *le questionnaire collectif,*
— *les instructions aux agents recenseurs,*
— *les instructions aux contrôleurs,*
— *les cartes de districts,*
— *le calendrier historique.*

Chacun de ces documents a été testé lors des recensements pilotes de septembre 1974 et décembre 1975 ainsi que les méthodes de dénombrement.

3 — L'organisation du dénombrement et la formation des agents

Les découpages effectués respectent rigoureusement les délimitations des circonscriptions administratives actuelles.

Chaque arrondissement ou communauté rurale a été subdivisé en districts de recensement.

— Un agent recenseur est chargé de dénombrer toutes les personnes habitant dans un district de recensement.

— Un contrôleur est chargé de superviser le travail de 4 à 5 agents recenseurs.

— Un superviseur est responsable de 5 contrôleurs.

— De même il existe un chef de bureau départemental et un chef de bureau régional.

IL FAUDRA RECRUTER SIX MILLE (6.000) AGENTS RECENSEURS ET CONTROLEURS sous la direction des superviseurs dépendant du Bureau national du Recensement.

Des centres de formation seront ouverts dans les chefs lieux d'arrondissement et les communes pour apprendre à tous ces agents comment il faudra procéder au dénombrement.

Les efforts consentis pour mener à bien ce recensement démographique sont donc considérables.

C'est une opération très coûteuse pour l'Etat. Elle requiert des moyens énormes en moyens matériels et humains pour assurer sa réussite.

MAIS LE RECENSEMENT EST UNE AFFAIRE NATIONALE qui nous concerne donc tous : hommes, femmes, enfants, vieillards, citadins, villageois.

Pendant tout le mois d'avril 1976, chacun de nous doit se considérer mobilisé par le recensement. Chacun devra y participer de son mieux en apportant son aide aux agents recenseurs, en les guidant, en les accueillant et en répondant avec exactitude à leurs questions.

Aucune autre contribution ne sera demandée;

En particulier il ne devra jamais être demandé d'argent ou de cadeaux à la population

COMMENT LE RECENSEMENT SERA-T-IL EXECUTE ?

Le dénombrement commencera le 16 avril 1976 au matin et se terminera le 30 avril 1976 au soir.

Tous les renseignements recueillis pendant cette période devront se référer à la nuit du jeudi 15 au vendredi 16 avril 1976. C'est la date de référence du recensement. Elle est très importante.

Elle représente l'instant précis de la photographie de l'ensemble de la population du Sénégal.

Les résultats du recensement devront refléter la situation de la population présente au Sénégal à cet instant précis.

Le 16 avril 1976, des milliers d'agents recenseurs à l'issue de leur formation, se rendront dans toutes les concessions; ils frapperont à toutes les portes, passeront et repasseront si cela est nécessaire dans toutes les maisons pour interroger soit le chef de ménage s'il est présent, soit son épouse, soit un autre membre du ménage.

Ces agents recenseurs seront pour la plupart des jeunes gens sur qui repose en grande partie la réussite du recensement. Notre devoir est de les aider.

Chaque Sénégalais doit répondre aux questions posées. Ces questions sont très simples :

— *nom et prénoms, filiation, sexe, lieu de naissance, année de naissance, date de naissance, situation de résidence, provenance ou destination, situation matrimoniale, ethnie et nationalité, niveau d'instruction, activité professionnelle.*

La personne interrogée devra fournir des renseignements demandés sur tous les membres de la concession — qu'ils soient présents ou absents — et sur les personnes de passage temporairement dans la concession.

Si dans chaque concession une seule personne est oubliée (enfant, vieillard ou visiteur) ce sont des milliers de personnes qui ne figureront pas dans le total et cela représentera une erreur très grave.

Les agents recenseurs et les contrôleurs sont les seules personnes habilitées à remplir les questionnaires collectifs.

Les agents recenseurs se présenteront dans les maisons à des heures convenables afin de déranger le moins possible les individus dans leurs préoccupations. Mais étant donné la durée impérative du dénombrement, il est demandé à la population de respecter les rendez-vous avec les agents recenseurs afin d'éviter les multiples va-et-vient et les visites nocturnes.

Les hommes absents de la maison pour raison de travail devront laisser, avec leur épouse ou un autre membre de la concession, les pièces d'état civil concernant tous les membres du ménage.

LA PUBLICITE

Pour que le recensement soit réussi, il faut que chacun soit correctement informé des objectifs et de la méthode du dénombrement.

C'est pour cette raison qu'une vaste campagne de sensibilisation utilisant les média d'information a été mise sur pied pour expliquer ce qu'est le recensement.

Cette campagne nécessitera la production de films, d'émissions radiodiffusées, d'affiches, de programmes, de projection de diapositives et d'articles dans les journaux.

Dans le même ordre d'idées ce document vous permettra de répondre aux questions du public.

Votre rôle sera d'expliquer à tous ceux qui ne sont pas bien informés sur les objectifs du Recensement général de notre Population qu'ils n'ont rien à craindre et que l'intérêt de toute la Nation est d'y participer pleinement.

Et cela, en réservant le meilleur accueil aux agents recenseurs et en leur fournissant des renseignements exacts.

C'est notre intérêt, le Recensement général de la Population.

PRIORITE AU RECENSEMENT

Oui, c'est à NOUS TOUS de répondre à cet appel. Le recensement démographique est une opération très lourde qui demande des sacrifices mais cela en vaut la peine. Pour réussir, il faut obtenir la collaboration de toutes les administrations : elles doivent toutes se considérer comme agents du recensement. Et tous, administrateurs, enseignants, cadres du développement rural, comme de l'industrie, personnel de la santé... tous ceux qui sont en relation avec le public doivent lui expliquer l'intérêt pour nous tous de ce Recensement général de la Population et de l'Habitat 1976. C'est pour cette raison qu'une vaste campagne d'information et de sensibilisation est organisée, afin d'éduquer, d'informer, en vue de motiver la population pour cette opération, de sorte qu'elle ne la subisse pas passivement, plus ou moins comme une contrainte, mais qu'elle y participe franchement en la percevant comme une véritable opération de développement.

Et c'est là justement que vous interviendrez — car c'est en grande partie sur vous en qui le grand public a confiance que repose le succès du recensement.

Vous aurez donc pour tâche d'abord d'informer vos proches; vous devez les convaincre qu'il est indéniable que la réussite d'un développement harmonieux passe par la maîtrise des facteurs de ce développement dont le plus important reste l'homme.

C'est dans ce sens que nous disons que participer au recensement, c'est aider le pays dans sa marche vers le progrès. Car une fois que l'inventaire des hommes et de leurs besoins sera effectué, il sera plus facile de résoudre convenablement et avec justice les problèmes que suscitent leur émancipation et leur bien être.

Aussi, aidez-nous à bien compter la population du Sénégal pour que chaque membre de notre grande famille puisse profiter du progrès.

Nouvelles Imprimeries du Sénégal Dakar

COMBIEN SOMMES-NOUS AU SENEGAL ?